

Image not found or type unknown



comparution en qualite de prevenu

Par **nisou**, le **10/05/2011** à **19:43**

J ai contesté une amende de 35€ car l'adresse du pv 19 rue bayen 75017 n'était pas celle indiquée sur le papillon de demande d'enlèvement 19 rue rennequin 75017.estimant que ma voiture ne pouvait pas être à deux endroit à la fois j'ai tout renvoyé en expliquant cela.Cette contravention date de juillet 2009,je dois me présenter le 14 juin 2011.N y a t-il pas presumption?Ou que dois-je faire pour me défendre.
Merci de me conseiller.

Par **Domil**, le **10/05/2011** à **20:04**

Vous voulez dire prescription ?
Non, puisqu'il y a une action en cours